

Commune de
CHÂTELRAOULD SAINT LOUVENT

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du
9 Avril 2021

Par suite d'une convocation en date du 01/04/2021, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le 9 avril 2021 à 18h, sous la présidence de Monsieur Claude THIEBAULT, Maire.

Etaient présents : Mmes Sabine MOINDROT, Michelle BERTHELLEMY et Ghislaine AKREMANN.
MM. Yannick VASSET, Arnaud MORAL, Florent PEREIRA, Jean-Pol PASIAN, Jean DUVAL, Rémi SANTIN et Pascal BROCARD, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé : /

Absent : /

Délibération n° 04-2021

Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 26 février 2021, le compte administratif 2020 qui présente **un excédent de fonctionnement d'un montant de 188 300,92 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître **un excédent d'investissement d'un montant de 284,77 €**

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2019 présentant un solde négatif de : **100,00 €**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021

Considérant que le budget de 2020 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de : 80 000 €

Décide, sur proposition du Maire, par

* 11 voix pour

* 0 voix contre

* 0 abstention

d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- affectation en réserve (compte 1068)
- financement de la section d'investissement : / €
- report en section de fonctionnement :
(ligne 002 en recettes) : **188 300,92 €**
 - report en section d'investissement :
(ligne 001 en recettes) : **284,77 €**

Délibération n° 05-2021

Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021

Monsieur le Maire propose de voter les taux des impositions directes de 2021 perçues au profit de la Commune.

Les services de l'Etat ont notifié les données fiscales (état 1259) indispensables au calcul des recettes des contributions directes pour l'année 2021.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la compensation s'opère par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour les contribuables, l'opération est neutre. Pour les communes, cela se traduit par l'ajout automatique du taux départemental de TFPB (15,51% pour la Marne) au taux communal TFPB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par

* 11 voix pour

* 0 voix contre

* 0 abstention

- décide de fixer les taux de fiscalité directe pour 2021 aux niveaux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,46 % Produit : 34 727

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,56 % Produit : 5 051

- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Délibération n° 06-2021

Vote des subventions allouées aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions et les participations dont le détail figure ci-dessous par : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Article	Dépenses	Pour mémoire budget cumulé précédent	Vote du Conseil Municipal
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	4 000	3 500
	ACPG CATM	31	50
	Association Amis des Eglises	31	50
	Association Refuge Animaux	150	150
	CLIC Sud Est Marnais	150	150
	Association Souvenir Français	31	50
	Association « Le Roseau »	100	100
	Amicale du Maquis des Chênes	50	50
	Comité Départemental Journée Aveugles	31	30
	Comité Départemental Maladies Respiratoires	31	30
	Comité des Fêtes	1 500	1 500
	Divers	864	260
	Etoile - Mission locale	100	100
	Familles Rurales Courdemanges	100	100
	Familles Rurales de la Côte des Ormes	50	50
	Fondations Cardiologie	31	30
	Ligue contre cancer	100	100

	Société de Pêche Châtelraould	150	150
	Société de Chasse Châtelraould	/	300
	UNC AFN	100	100
	Union Sportive Chatelraould Les Rivières	300	150

Délibération n° 07-2021

Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire présente un projet de budget primitif au Conseil Municipal.

Après examen, l'Assemblée Municipale, par

- * 11 voix pour
- * 0 voix contre
- * 0 abstention

vote le budget primitif 2021 et l'arrête aux chiffres suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 309 306,92 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 55 497,23 €

Délibération n° 08-2021

Ancienne remise à pompe

Monsieur le Maire évoque l'état de vétusté du bâtiment et du coût trop élevé de la réfection, il est proposé au conseil municipal, la démolition de la remise à pompe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a 11 voix pour, a décidé de démolir la remise la pompe pour permettre de développer la place, en vue d'y installer un terrain de pétanque et une aire de pique-nique.

Délibération n° 09-2021

Zone 30 km/h - rue basse

Considérant la vitesse excessive de certains usagers dans la rue basse,
Il est proposé au Conseil Municipal, de diminuer la vitesse à 30km/h dans toute la rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** à 11 voix pour
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches de mise en place et signer tous les documents relatifs.

Questions et informations diverses :

- ❖ **Eclairage église :** l'éclairage actuel consomme beaucoup donc il serait préférable de passer aux ampoules LED. Instal'Elec a réalisé un devis car il faut changer toute l'installation, le montant s'élève à 3 000 € HT.
Les membres du Conseil Municipal décident d'effectuer ces travaux courant 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15